

M. Perrault: Je vais répondre à votre question. Vous laissez entendre, je crois, qu'il ne devrait y avoir aucune subvention. J'ai ensuite proposé une subvention permanente, de l'ordre de 40 millions de dollars pour la prochaine année financière. Ceci répondait à la question du député et il aurait dû écouter. Il va sans dire que j'appuie la mesure...

• (9.50 p.m.)

M. le président suppléant: A l'ordre.

M. Perrault: ...mais non des déficits illimités...

M. le président suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Perrault: ... pour les contribuables canadiens.

M. le président suppléant: A l'ordre. Nous étudions l'établissement d'un nouveau ministère. Il ne s'agit pas de sa politique ni du coût de...

M. Orlikow: Monsieur le président, avec toute la déférence que je vous dois, je sais que le ministre se laisse entraîner par son imagination en matière de satellites et le reste, mais qu'il le veuille ou non le ministère des Communications devra s'occuper des Postes, ce vieux cheval de bataille.

Le ministère des Postes a établi des taux pour les divers genres de courrier qu'il livre. Nous avons entendu les commentaires du grand défenseur du gouvernement, le député de Burnaby-Seymour, qui croit à la critique constructive. Depuis qu'il est à la Chambre, toutefois, je ne l'ai jamais entendu et jamais je ne l'entendrai admettre, j'ose supposer, qu'un député de l'opposition puisse faire une telle critique.

M. Perrault: Vous êtes trop souvent absent de la Chambre pour entendre des choses pareilles.

M. Orlikow: Mon assiduité vaut bien la vôtre.

M. le vice-président: A l'ordre. Le député devrait pouvoir faire son discours. Je demande au député de revenir à la partie du bill actuellement à l'étude, soit l'article 7, concernant l'établissement d'un nouveau ministère. Si le député veut bien faire porter ses remarques sur l'article 7, je l'entendrai volontiers.

M. Orlikow: Monsieur le président, en premier lieu, l'article 12 du bill, à la page 4, a trait au ministère des Postes.

M. le vice-président: A l'ordre. Je rappellerai au député que nous examinons l'article 7, à la page 2 du bill.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, il avait été entendu lorsque nous avons entamé le débat sur ce projet de loi que nous tiendrions une discussion générale sur le premier article. Il me semble qu'il est question maintenant du ministère des Communications qui comprend le ministère des Postes.

M. le vice-président: A l'ordre. J'apprécie les commentaires du député et je l'en remercie. L'article 12, dont le député de Winnipeg-Nord a parlé, se lit comme suit:

L'article 3 de la loi sur les postes est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«3. (1) Est établi un ministère du gouvernement du Canada, appelé ministère des Postes, ayant à sa tête le ministre des Postes.

(2) Le ministre des Communications est le ministre des Postes; il a la gestion et la direction du ministère des Postes.»

M. Orlikow: Monsieur le président, c'est exactement ce dont nous discutons. Je ne demande pas de traitement spécial. Le député de Brandon-Souris a fait deux exposés sur cet article au sujet des conséquences pour les publications canadiennes des augmentations du tarif postal et vous l'avez laissé parler. Le député de Burnaby-Seymour a ensuite reproché au député de Brandon-Souris et aux autres députés que leurs propositions n'étaient pas assez constructives. Selon lui, les hausses du tarif postal sont nécessaires. Je lui ai ensuite demandé si, dans le cas d'augmentations inévitables, le gouvernement allait maintenir les subventions aux publications agricoles qui disparaissent, aux journaux des groupes ethniques qui abandonnent et aux publications syndicales, comme la revue de la CSN, dont le ministre de l'Expansion économique a été le président si longtemps, qui ne paraît plus.

Si le gouvernement ne peut pas le faire, le député de Burnaby-Seymour croit-il alors que le contribuable canadien doit verser aux revues *Time* et *Reader's Digest* une subvention de 1.5 million par année? Le député de Burnaby-Seymour...